

Yves Fréchette

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Le 31 mai 2019

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif révisé – Décision D-2014-083 relative au remplacement des systèmes de démarrage et de systèmes et d'équipements connexes liés aux compensateurs synchrones au poste de Duvernay
Votre dossier : R-3876-2014
Notre dossier : R043220 (R048910 YF)

Chère consoeur,

Comme suite à la décision D-2014-083 rendue le 26 mai 2014, ainsi qu'à la décision D-2014-035 rendue le 5 mars 2014, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 30 mai 2017, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant à remplacer le système de démarrage de chacun des trois compensateurs synchrones au poste de Duvernay, ainsi que certains systèmes et équipements connexes (le « Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût et de l'échéancier.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021¹, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, il rappelle les explications des écarts à l'origine de la nouvelle prévision de coûts pour le Projet, présentées à la pièce HQT-5, Document 1² du *Rapport annuel 2018 du Transporteur*.

Explication des écarts

La hausse du coût du projet découle principalement de la sous-estimation initiale de l'envergure des travaux requis pour le remplacement de systèmes de démarrage de

¹ Paragraphe 366.

² Pages 25 et 26.

chacun des trois compensateurs synchrones par une nouvelle technologie à variateur de fréquence. Cette situation explique les principaux écarts suivants :

- Approvisionnement et construction – Coûts des travaux plus élevés que prévu et marché défavorable pour l'acquisition de matériel majeur (**8,5 M\$**) ;
- Client – Heures de mise en route et de mise en service plus élevées que prévu (**4,8 M\$**) ;
- Gérance interne – Coûts plus élevés que prévu en raison de la révision de la planification des travaux sur trois ans au lieu de deux ans comme prévu initialement (**3,8 M\$**) ;
- Diminution de la provision selon l'avancement des travaux (**-2,8 M\$**).

Le tableau 1 présente, par élément, le coût du projet selon l'autorisation initiale, le coût révisé indiqué dans le suivi administratif du 30 mai 2017 (1), le coût révisé constaté dans la préparation du rapport annuel 2017 (2), le coût révisé constaté dans la préparation du plus récent rapport annuel (3), ainsi que les écarts.

Tableau 1
Détails des coûts – Remplacement des systèmes de démarrage et de systèmes et d'équipements connexes liés aux compensateurs synchrones au poste de Duvernay
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2014-083	Coût révisé (1)	Coût révisé (2)	Coût révisé (3)	Écart
Coûts de l'avant-projet					
Études d'avant-projet	324	367	367	367	43
Autres coûts	4	0	0	0	(4)
Frais financiers	13	0	0	0	(13)
Sous-total	341	367	367	367	26
Coûts du projet					
Ingénierie interne	2 087	2 689	2 708	2 866	779
Ingénierie externe	1 442	2 005	2 209	2 195	753
Client	3 770	9 063	8 920	8 605	4 835
Approvisionnement	10 957	12 754	13 080	13 421	2 464
Construction	7 552	11 956	12 118	13 605	6 053
Gérance interne	1 695	4 507	5 244	5 504	3 809
Gérance externe	473	294	268	283	(190)
Provision	2 819	500	250	0	(2 819)
Autres coûts	596	906	984	1 185	589
Frais financiers	1 676	2 482	2 541	2 490	814
Sous-total	33 067	47 156	48 322	50 154	17 087
TOTAL	33 408	47 523	48 689	50 520	17 112

Le Transporteur précise que malgré la plus récente prévision des coûts du Projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Il demeure disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, il réitère que le projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité d'actifs liés aux trois compensateurs synchrones au poste de Duvernay. Il permet de maintenir la fiabilité, l'exploitation sécuritaire du réseau de transport et la continuité de service aux clients.

Veillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette